

PRÉFECTURE DE LA LOIRE

SERVICE DE L'ACTION TERRITORIALE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Pour le premier programme de travaux de l'opération de restauration immobilière du centre ville de La Ricamarie Procédure d'expropriation portée par CAP METROPOLE

Par arrêté de Madame la Préfète de la Loire, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique est ouverte sur la commune de La Ricamarie.

Cette enquête aura lieu du **22 février au 9 mars 2021 inclus**.

Le public pourra consulter les pièces du dossier en mairie à La Ricamarie et à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/dup-ori-la-ricamarie>.

Le public pourra formuler ses observations selon les possibilités suivantes :

- dans le registre version papier ouvert au siège de l'enquête à la mairie de La Ricamarie aux jours et horaires fixés pour la consultation du dossier ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la mairie de La Ricamarie avec la mention "à l'attention du commissaire enquêteur" ;
- par voie électronique, en utilisant le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/dup-ori-la-ricamarie> ;
- par mail, en précisant le nom du commissaire enquêteur et l'objet de l'enquête publique, à l'adresse suivante : dup-ori-la-ricamarie@mail.registre-numerique.fr ;
- lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur définies ci-dessous.

Un accès gratuit est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique, **sur rendez-vous** au 04 77 48 48 36 ou 04 77 48 48 59, à la préfecture de la Loire.

Pour être recevables, les observations doivent être exprimés avant la clôture de l'enquête publique, soit avant le mardi 9 mars 2021 à 17H00.

Monsieur Denis BRUNETON, ingénieur, assurera les fonctions de commissaire enquêteur. Il recevra en personne les observations du public en mairie de La Ricamarie les :

Lundi 22 février 2021 de 9H00 à 12H00

Vendredi 26 février 2021 de 13H30 à 15H45

Mardi 9 mars 2021 de 14H00 à 17H00

Les intéressés pourront prendre connaissance du rapport du commissaire enquêteur après clôture des formalités :

- soit à la mairie de La Ricamarie

- **soit à la Préfecture de la Loire - Service de l'action territoriale- ou sur le site www.loire.gouv.fr, rubrique Publications - Enquêtes Publiques - Autres Enquêtes.**